



communiqué du 16 août 2007

protection de l'environnement et santé les fabricants français d'électronique s'engagent !

Le rappel de plusieurs millions de jouets fabriqués en Chine, la dangerosité de dentifrices ou d'aliments pour animaux rappellent que la production à bas prix et l'éloignement ne sont pas exempts de risques.

Il en va de même en matière de fabrication d'appareils électriques et électroniques. Depuis le mois de juillet 2006, date d'entrée en vigueur de la Directive européenne *RoHS* (restriction of the use of certain hazardous substances), ils doivent être exempts de certaines matières dangereuses dont le plomb. Lequel métal, depuis l'origine de l'électronique est l'élément incontournable de l'assemblage par brasage du composant sur le circuit imprimé.

Alors même que le procédé de fabrication sans plomb reste insuffisamment maîtrisé et que les composants ne sont pas encore tous compatibles avec un process industriel respectueux de l'environnement et sans danger pour l'utilisateur final, l'Europe a fait le choix de l'autocontrôle par les producteurs (par ce vocable, la réglementation désigne celui qui met un produit sur la marché, qu'il soit fabricant ou importateur). Laissant ainsi la porte ouverte aux importations de produits potentiellement dangereux pour la santé car non conformes à la réglementation RoHS.

Un produit électronique sans plomb coûte plus cher.

Il faut en effet savoir que l'interdiction du plomb impose d'utiliser du cuivre en plus grande quantité (dont le cours atteint actuellement des sommets) et des métaux plus rares tels que l'argent ou l'or donc plus chers que le plomb. Ces métaux de substitution présentent aussi la particularité de fondre à une température supérieure (donc plus grande consommation d'énergie) dans une fenêtre de travail plus réduite (refonte totale du process industriel). L'ensemble imposant d'investir dans des équipements plus résistants à la température et à la corrosion et dans une formation des opérateurs. Globalement le surcoût moyen rapporté à une carte électronique banale est supérieur à 5%. Cet effet pervers rend la fabrication respectueuse de l'environnement incompatible avec le prix objectif recherché en ayant recours à une solution industrielle *low cost*.

Tous les *producteurs* n'ayant pas la probité de Mattel, et en l'absence de marquage officiel et de contrôles institutionnels préventifs, la tentation est réelle de mettre sur le marché des produits qui peuvent se révéler dangereux.

Les fabricants d'électroniques du SNESE jouent la transparence;

Dès 2004, nous avons mis en œuvre un programme d'accompagnement, en partenariat avec JESSICA France, la Drire Alsace et l'Euroinfocentre de Strasbourg, à destination des entreprises souhaitant s'engager sur la voie d'une fabrication électronique respectueuse de l'environnement" déclare Jean-François Evellin le président du SNESE – Syndicat Nationale des Entreprises de Sous-traitance Électronique et administrateur de Théalec.

Veille technologique et réglementaire, programme de formation, audits, expertises des procédés et des produits fabriqués permettent aux fabricants d'électronique de garantir à leurs clients la maîtrise des nouveaux procédés de fabrication et une réelle traçabilité des composants et alliages utilisés. La liste est disponible sur www.snese.com à la rubrique Les fabricants d'électronique experts RoHS.

Les fabricants d'électronique respectent l'environnement : la preuve par dix !

Dans le cadre du Forum de l'électronique (25,26,27 septembre à Paris Expo – Porte de Versailles), le SNESE, en partenariat avec le GFIE (fournisseurs d'équipements) et le SPDEI (distributeurs de composants) et avec le soutien d'Exposium franchi un nouveau palier, celui de l'écoconception.

"Les visiteurs pourront consulter des experts, faire mesurer par un procédé de radiographie la présence (ou l'absence) de métaux dangereux et interdits tels que le plomb ou le cadmium, apprendre à déjouer les méthodes des contrefacteurs de composants électroniques, comment choisir alliages et composants ou encore ou s'informer sur les textes réglementaires" précise Pierre Bigot, vice-Président du SNESE (directeur de la production du site Sony Alsace) et responsable du programme RoHS. Chaque visiteur se verra remettre un vade-mecum des dix bonnes pratiques à mettre en œuvre. Un programme de conférences viendra compléter ces rencontres avec les experts. Façon de démontrer que, de l'écoconception à la mise sur le marché, en France la production électronique respectueuse de l'environnement est une réalité.

**Vous souhaitez vérifier qu'un produit électrique ou électronique mis sur le marché depuis le mois de juillet 2006 est bien exempt des matières dangereuses (plomb, cadmium, etc.) visées par la réglementation européenne RoHS ?
appelez le 02 98 95 17 20 et demandez Richard CRETIER**

Quimper, le 16 août 2007

Contact

Richard CRÉTIER – chargé de la communication du SNESE
Tél +33(0)2 98 95 17 20
Fax +33 (0)2 98 64 32 78
E mail : snese@copilote.com

Fiche technique

Nombre de mots : 764
Nombre de signes : 4 097
Mots clés : plomb – écoconception - fabrication électronique